

CENTRE MULTIFILIÈRE DE ROMAINVILLE

DOSSIER D'INFORMATION AU PUBLIC

*PÉRIODE : ANNÉE
2022*



Site de Romainville
62, Rue Anatole France
93230 ROMAINVILLE



86, Rue Regnault
75013 PARIS
www.sycotom-paris.fr

● Sommaire

I.	INTRODUCTION	4
II.	PRÉSENTATION DU SYCTOM.....	5
III.	PRÉSENTATION DU CENTRE DE ROMAINVILLE	6
	III.1 Horaires du centre multifilières et de la déchèterie.....	6
	III.2 Présentation générale	6
	III.3 Modification sur l'étude d'impact	7
	III.4 Transfert des ordures ménagères résiduelles	7
	III.5 Tri des collectes sélectives multi-matériaux	8
	III.6 Déchèterie.....	10
IV.	BILAN D'ACTIVITÉ	12
	IV.1 Ordures ménagères résiduelles.....	12
	IV.2 Collectes sélectives	15
	IV.3 Déchèterie.....	21
	IV.4 Résultats des analyses d'eaux résiduaires du site	23
	IV.5 Déclenchement du portique de radioactivité	23
	IV.6 Consommations énergétiques du site	23
	IV.7 Incidents d'exploitation	24
V.	ANNEXES.....	25
	V.1 Annexe 1 : Plan du centre de Romainville.....	25
	V.2 Annexe 2 : Synoptique de la chaîne de tri.....	26
	V.3 Annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité en 2022.....	27
VI.	LEXIQUE	29

Liste des figures

Figure 1 : Le territoire du Syctom 2022	5
Figure 2 : Bassins versants Ordures Ménagères	12
Figure 3 : Tonnages d'ordures ménagères résiduelles réceptionnés (OMr + CS déclassées et refus de tri) au cours de l'année 2022	13
Figure 4 : Répartition des ordures ménagères résiduelles transférées par exutoires	14
Figure 5 : Bassins versants des Collectes Sélectives	15
Figure 6 : Tonnages de collectes sélectives réceptionnées en 2022	16
Figure 7 : Pourcentages des matières triées pendant l'année 2022	19
Figure 8 : Tonnages des produits triés pour l'année 2022	20
Figure 9 : Répartition des apports par matière à la déchèterie	21
Figure 10 : Comparatif des tonnages des déchets réceptionnés a la déchèterie entre 2021 et 2022	22

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux de valorisation matière sur le centre de Romainville en 2022	16
Tableau 2 : Descriptif des matières triées	18
Tableau 3 : Filières de reprise des produits triés en 2022	20
Tableau 4 : Tonnage des déchets réceptionnés à la déchèterie et leurs filières de reprise en 2022	22
Tableau 5 : Comparatif des consommations énergétiques du centre de 2021 à 2022	24

I. INTRODUCTION

Le présent document a pour objet d'informer le public sur les activités du centre multifilière de Romainville sur l'année 2022.

Le centre appartient au Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Le site est exploité conjointement par les entreprises Valoram et Generis depuis mars 2016.

Le centre de Romainville a trois fonctions principales à savoir :

- Le transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr), sous l'égide de Veolia via son entité Generis,
- L'activité de déchèterie gérée par Generis,
- Le tri des collectes sélectives (CS) multi-matériaux effectué par Valoram.

L'exploitation de ce centre est soumise à enregistrement. En 2022, les principaux arrêtés d'exploitation et documents associés sont les suivants :

- Arrêté préfectoral n° 96-0732 du 23 février 1996 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n° 2016-0259 du 28 janvier 2016 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n° 2018-3206 du 07 décembre 2018.

Les faits marquants de l'année 2022 ont été :

- Dépassement exceptionnel de la capacité de réception annuelle autorisée de collectes sélectives. Ce dépassement est consécutif à l'incendie du centre de tri de Nanterre qui a nécessité un arrêt de la chaîne de tri pendant plusieurs mois. A la suite de cet incident les capacités de tri de la collecte sélective ont été fortement contraintes sur le territoire du Sycotom et ainsi les collectes initialement dirigées vers le centre de Nanterre ont été réparties sur plusieurs centres de tri dont celui de Romainville.
- Réorganisation des bassins versants d'OM : Les communes d'Aubervilliers et la Courneuve déversant sur le centre de Romainville depuis 2021 retournent sur leur bassin versant d'origine (déversement sur l'unité de valorisation énergétique de Saint-Ouen).

II. PRÉSENTATION DU SYCTOM

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers est un établissement public administratif créé en 1984. Il regroupe 82 communes sur le territoire le plus densément peuplé de France : il est au service de 6 millions d'habitants, soit la moitié de la population francilienne, dans 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines.

Le syndicat exerce une mission de service public, telle qu'elle est définie par le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'environnement : le traitement des déchets produits par les ménages habitant sur son territoire. Ses communes adhérentes lui ont délégué cette compétence, mais ont conservé la charge de la collecte.

Le Syctom traite les déchets ménagers et assimilés : les papiers et emballages issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchèteries lui appartenant par les ménages ainsi que les déchets des artisans, des commerçants et des prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Dans ses propres installations, le Syctom trie les déchets recyclables en vue de leur valorisation matière et incinère les ordures ménagères résiduelles en valorisant la chaleur dégagée en énergie.

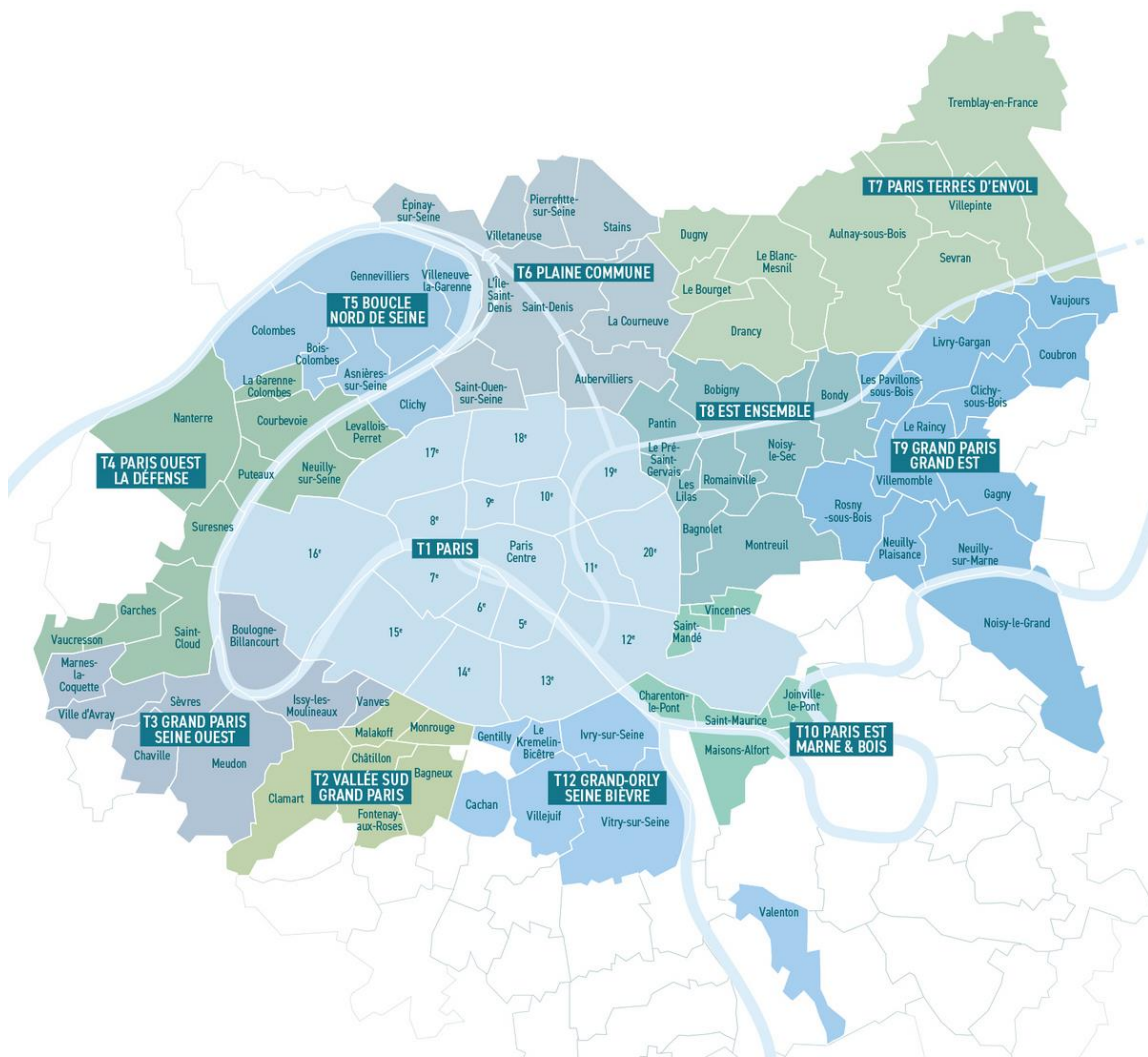


Figure 1 : Le territoire du Syctom 2022

III. PRÉSENTATION DU CENTRE DE ROMAINVILLE

III.1 Horaires du centre multifilières et de la déchèterie

En 2022, le centre multifilières a réceptionné les ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives du lundi 5h au samedi minuit et de 5h00 à 18h00 le dimanche, à l'exception du 1^{er} mai.

Toute l'année 2022, la chaîne de tri a fonctionné de lundi à samedi de 6h30 à 14h00 pour le matin et de 15h à 22h30 pour l'après-midi, à l'exception faite de certains samedis en fonction de la quantité de déchets à traiter.

La déchèterie a ouvert ses portes du lundi au samedi de 8h00 à 19h45 en horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 avril), du lundi au samedi de 8h00 à 20h45 en horaires d'été (du 2 mai au 30 septembre) et les dimanches et jours fériés de 8h00 à 16h45, et ce durant toute l'année 2022 à l'exception du 1er mai.

III.2 Présentation générale

Le site de Romainville accueille des activités de traitement de déchets depuis le début des années 1900. Il a été autorisé en 1902 pour un dépôt de 300 t de gadoues puis en 1912 pour le broyage et l'incinération de déchets jusqu'en 1938. En 1939, le site a été de nouveau autorisé pour le traitement d'ordures ménagères (750 tonnes).

A partir des années 50, l'usine de Romainville a fait l'objet de différentes études de modernisation qui ne furent jamais concrétisées.

Le Sycotom a décidé dans les années 80, de réaliser un réaménagement total du site engendrant la démolition des installations existantes et leur remplacement par un nouveau centre susceptible de recevoir aisément le tonnage à traiter et d'assurer le transfert des ordures ménagères vers les centres de traitement dans des conditions d'exploitation satisfaisantes. Le 10 juin 1986, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) en vue de la modernisation du site de Romainville a été déposé.

Le centre de tri et de transfert du Sycotom à Romainville a été construit en 1990 pour promouvoir le développement des collectes sélectives multi-matériaux et permettre ainsi au Sycotom de jouer son rôle moteur dans le développement des collectes.

À l'époque, cette opération novatrice dans la région a permis au Sycotom de mettre à la disposition des communes, pour leurs collectes sélectives multi-matériaux, un centre performant dont l'esthétique architecturale et les aménagements paysagers participent à la mise en valeur du tissu urbain dans le secteur.

Le centre

Le centre est autorisé pour recevoir annuellement :

- 400 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles pour l'activité de réception et de transfert ;
- 55 000 tonnes de collectes sélectives multi-matériaux pour l'activité de réception et de tri ; Il peut traiter également l'ensemble des plastiques et des petits emballages

métalliques s'adaptant ainsi à l'extension des consignes de tri (plus d'informations sur citeo.fr) ;

Il assure trois fonctions principales :

- La réception et le transfert des ordures ménagères résiduelles vers les unités de valorisation énergétique du Syctom ou vers les unités de valorisation énergétique hors Syctom ou sinon en dernier recours vers des Installations de Stockages de Déchets Non Dangereux (ISDND) ;
- La réception et le tri des collectes sélectives multi-matériaux avec la mise à disposition de produits triés en vue de leur commercialisation ;
- L'exploitation de la déchèterie (la quantité susceptible d'être présente dans la déchèterie est de 6,95 t de déchets dangereux et de 180 m³ de déchets non dangereux) ;

Le centre est constitué de différents bâtiments à savoir (cf. annexe 1 : plan du centre) :

- Un bâtiment constitué de bureaux administratifs et de locaux sociaux pour Generis ;
- Le bâtiment industriel comportant la fosse d'ordures ménagères résiduelles pour l'activité de transfert, les deux quais de déchargement des bennes de collectes (un exclusivement pour les OM et l'autre pour les OM et les CS), la halle de tri, la zone de stockage des produits triés et conditionnés ainsi que divers ateliers.
- Une base vie constituée de bureaux administratifs, d'une salle de réunion et des locaux sociaux pour Valoram.

Le site est équipé de cinq ponts bascules servant à peser l'ensemble des flux entrants et sortants OM et CS. À chaque pont-basculé est associée une borne de pesées qui permet l'enregistrement des pesées dans la base de données informatique du Syctom, servant de registre des déchets et également d'interface entre le conducteur du camion et l'agent de bascule. Le site est équipé d'un pont bascule entrant pour les collectes CS et OM, de deux ponts bascule pour les sorties des collecteurs CS et OM, d'un pont bascule pour le chargement des gros porteurs d'OM et d'un pont bascule mixte pour les entrées et sorties des gros porteurs de la chaîne de tri CS.

D'autre part, sur le pont-basculé d'entrée pour les collectes CS et OM du site est disposé un portique de détection de radioactivité permettant de détecter la présence de radioactivité sur un chargement.

III.3 Modification sur l'étude d'impact

La dernière mise à jour de l'étude d'impact date de 2018. L'étude d'impact et ses mises à jour sont disponibles sur simple demande.

III.4 Transfert des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont réceptionnées sur les 2 quais de déchargement.

Les activités de réception et de transfert des ordures ménagères résiduelles sont réalisées dans une fosse d'un volume de 5 800 m³. Différents types d'engins sont utilisés pour cette activité :

- Chargeurs à godet sur les quais de réception ;

- Chargeurs à chenilles dans la fosse d'ordures ménagères.

III.5 Tri des collectes sélectives multi-matériaux

Les collectes sélectives multi-matériaux sont réceptionnées sur le quai et sont déversées dans les loges de contrôle qualité se trouvant en bas de quai. Les collectes sélectives sont ensuite stockées dans les 2 box de stockage ou directement envoyées vers la chaîne de tri.

Le process de tri est constitué de plusieurs types de matériels et ouvrages tous rassemblés dans la halle de tri. (cf. annexe 2 : synoptique de la chaîne de tri). Ils permettent d'assurer les fonctions suivantes :

- **Fonction « Alimentation » :**

La fonction alimentation est assurée par une trémie de chargement qui chargée permet d'alimenter la chaîne de tri pendant 30 minutes (62 m³).

- **Fonction « Séparation granulométrique, pré-tri et tri des grands » :**

Cette fonction est réalisée par un trommel double maille faisant une séparation en trois fractions : <120mm, >120 mm et <350mm et >350mm.

Cet équipement permet d'extraire les éléments fins inférieurs à 120 mm ainsi que le flux des « grands » (>350mm) qui sera traité directement sur la table de tri des cartons.

Le flux intermédiaire >120 mm et <350 mm est transféré sur la table de pré-tri sur laquelle les éléments suivants sont captés : le verre, les gros refus, les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), le platinage, les produits non conformes (bouteilles de gaz, extincteurs, batteries, bouteilles de protoxyde d'azote, etc.), ainsi que les grands cartons.

- **Fonction « Préparation matières avant tri optique » :**

Cette fonction est réalisée par 2 des 4 cribles balistiques qui réalisent une séparation des corps plats et des corps creux avant le traitement de chacun de ces flux sur des tri-optiques.

- **Fonction « Tri optique des grands Plats » :**

Pour les EMR, 5 tris optiques binaires ont pour fonction de nettoyer ce flux de EMR des indésirables présents en entrée de machine :

- L'ensemble des plastiques (PET, PEHD, ELA, PP, PS et Films PEbd) est retiré par deux premiers tris optiques ;
- Puis les JRM ainsi que les derniers corps creux sont retirés par deux tris optiques suivants ;

Ces JRM passent ensuite dans un dernier tri optique qui aura pour fonction de retirer les plastiques résiduels. Le flux composé essentiellement de JRM est dirigé vers la table de tri.

- **Fonction « Tri des petits Plats (Fraction 0-120mm) » :**

Sur ce flux, un crible à étoiles extrait les fines (0-30mm/40mm) avant d'envoyer le reste du flux sur un crible balistique pour réaliser une préparation du flux identique aux grands plats, à savoir une séparation des corps creux et plats. Ensuite :

- Le flux des creux est dirigé directement vers la ligne de tri des corps creux,

- Le flux des plats est traité sur un autre tri optique pour en extraire les autres plastiques de type films puis vers un dernier tri optique pour orienter l'EMR vers les tables de tri correspondantes. Le reste du flux constitue la fraction Gros de magasin qui est envoyée vers une table de tri pour un dernier tri qualité.

- **Fonction « Tri du flux corps creux » :**

Le flux corps creux est traité par une série de quatre tris optiques. Chaque produit est ainsi éjecté ou contrôlé deux fois par les machines.

Les flux PETc et PEHD-PP-PS sont ensuite vérifiés sur une table bi-canal en tri « continu » avec 1 trieuse par produit.

Les flux PETf et ELA sont directement envoyés en alvéoles de stockage ou peuvent faire l'objet d'un contrôle qualité en cabine sur une table par séquences.

- **Fonction « Séparation des films » :**

La ligne de tri effectue également une séparation des films plastiques avec un tri des films PEbd (polyéthylène basse densité). Pour cela les flux de plastiques captés au niveau des tris optiques des plats et des différents retours de corps creux sont dirigés vers une ligne articulée de la façon suivante :

- Un crible balistique permettant de renvoyer les corps creux vers le flux corps creux,
- Les corps plats sont eux envoyés vers un tri optique dédié qui extrait les films PEbd
- Les films PEbd sont ensuite vérifiés en cabine de tri sur une table dédiée pour contrôle qualité.

- **Fonction « Tri des métaux » :**

La ligne de tri permet la captation des métaux ferreux et non ferreux grâce aux équipements suivants :

- Un overband en tête de ligne des corps creux ainsi que 2 poulies magnétiques : une sur la fraction <60mm et une sur la ligne de tri des petits plats permettent de capter les métaux ferreux.
- 2 séparateurs à courant de Foucault (situés directement après les poulies magnétiques) : un sur la fraction <60mm et un sur la ligne des petits plats permettent de capter ces 2 flux d'aluminium séparément.

- **Fonction « Cabine de tri manuel » :**

L'ensemble des tables de tri sont regroupées dans une même cabine avec le bureau de supervision attenant. On y trouve les tables de tri suivantes :

- 1 table de pré-tri du flux <350mm,
- 1 table de tri des grands cartons (>350mm),
- 1 table de tri des JRM,
- 2 tables de tri des EMR,
- 1 table de tri bi-canal des Gros de magasin / Refus,
- 1 table de tri bi-canal PETc / PEHD-PP-PS
- 1 table de tri séquentiel PETf / ELA
- 1 table de tri des films plastiques.

Un système de gestion de la production assistée par ordinateur (GPAO) permet de réaliser le suivi des performances en continu du procédé de tri conformément aux spécifications d'exploitation.

Les données sont exploitées a posteriori via un logiciel d'édition automatique de reportings. Ils sont générés quotidiennement de manière automatique. En complément, des tableaux de bord de suivi des performances en continu du procédé de tri sont générés.

Pendant que la chaîne de tri est en arrêt, le service de maintenance en profite pour faire les travaux de maintenance préventive et curative, en dehors du temps de travail des équipes de tri.

▪ **Fonction « Conditionnement » :**

Le centre est équipé de deux presses à balles alimentées par les onze alvéoles automatiques de stockage de produits triés.

Une presse à paquet permet également de conditionner les métaux ferreux en paquet avant expédition.

Les aluminiums <65mm et >65mm sont stockés en vrac dans deux box distincts.

Les platinages, DEEE et le verre sont extraits du flux <350mm sur la table de pré-tri. Ils sont stockés dans 3 bennes indépendantes.

▪ **Fonction « Refus » :**

L'ensemble des refus de tri de la ligne sont regroupés puis envoyés vers la fosse d'ordures ménagères via un ensemble de convoyeurs à bande.

▪ **Equipements annexes :**

Le centre dispose des équipements annexes suivants permettant le fonctionnement du process :

- Un module d'aspiration centralisée et son réseau ;
- Un module de dépoussiérage (filtre à manche) et son réseau ;
- Une climatisation permettant la ventilation de 30 postes de tri en cabine ;
- Quatre compresseurs d'air, un sécheur frigorifique, un sécheur adsorption et un réservoir de 3000 litres permettant d'alimenter l'ensemble des équipements du process en air comprimé.

III.6 Déchèterie

La déchèterie a une surface totale de 765 m² et est divisée de la manière suivante : accès, zone de déversement dans les caissons, zone de circulation et zone d'emplacement des caissons mis à disposition.

La déchèterie est équipée d'un sas de contrôle des apports délimité par 2 barrières d'accès, d'une sortie dès le sas pour les véhicules refusés et d'un portail de sortie.

Un portique limitant la hauteur des véhicules à 1,90 m est installé en amont de la première barrière d'entrée.

La déchèterie est équipée de huit caissons :

- 2 caissons de 15 m³ pour les gravats
- 1 caisson de 30 m³ pour la ferraille
- 1 caisson de 30 m³ pour les déchets d'ameublement.
- 2 caissons de 30 m³ pour le tout-venant
- 1 caisson de 30 m³ pour le bois
- 1 caisson de 30 m³ pour les déchets verts

En plus de ces caissons, il est mis à disposition :

- Des réceptacles étanches pour les batteries de démarrage au plomb, les huiles de vidange, les huiles alimentaires, les piles, les néons, les ampoules, le textile ;
- Des conteneurs pour le verre ;
- Un aménagement pour la récupération des DEEE : un réceptacle de petits électroménagers (caisses-palettes) et une zone de réception des gros appareils électroménagers ;
- Des petits bacs pour réceptionner les DASRI (qui sont peu nombreux) ;
- Un conteneur pour le stockage des autres déchets dangereux comme les peintures, les solvants, les acides, les bases, les phytosanitaires et les aérosols.

IV. BILAN D'ACTIVITÉ

Le bilan d'activité présentera les tonnages des différents produits traités sur le site au cours de l'année 2022 : ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives et produits collectés en déchèterie.

IV.1 Ordures ménagères résiduelles

Les bassins versants des ordures ménagères sont représentés sur la figure ci-dessous.

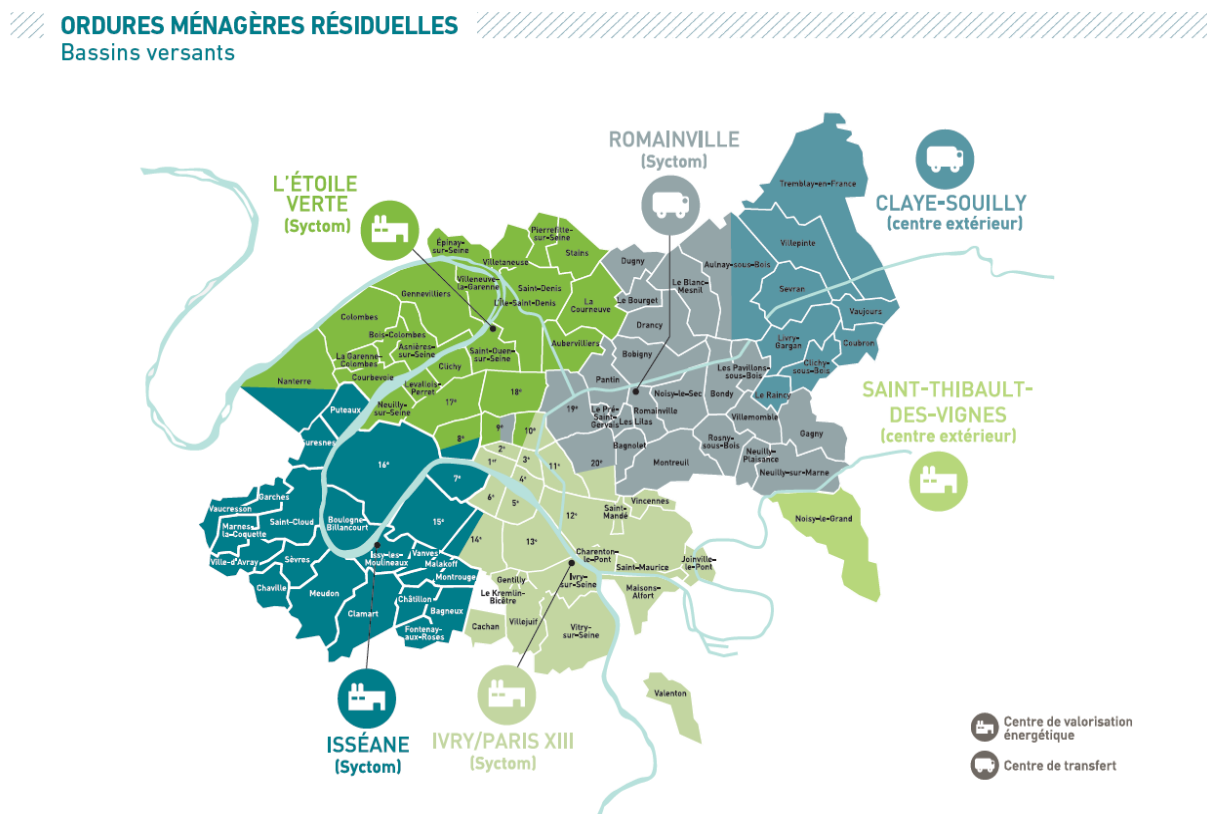


Figure 2 : Bassins versants Ordures Ménagères

Le centre de Romainville a réceptionné en 2022, 345517,5 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

De plus, le centre de transfert réceptionne les refus du tri de la chaîne de tri des collectes sélectives multi-matériaux et les collectes sélectives déclassées qui ensemble ont représenté 12362,8 tonnes en 2022 soit un total de 357880,3 tonnes.

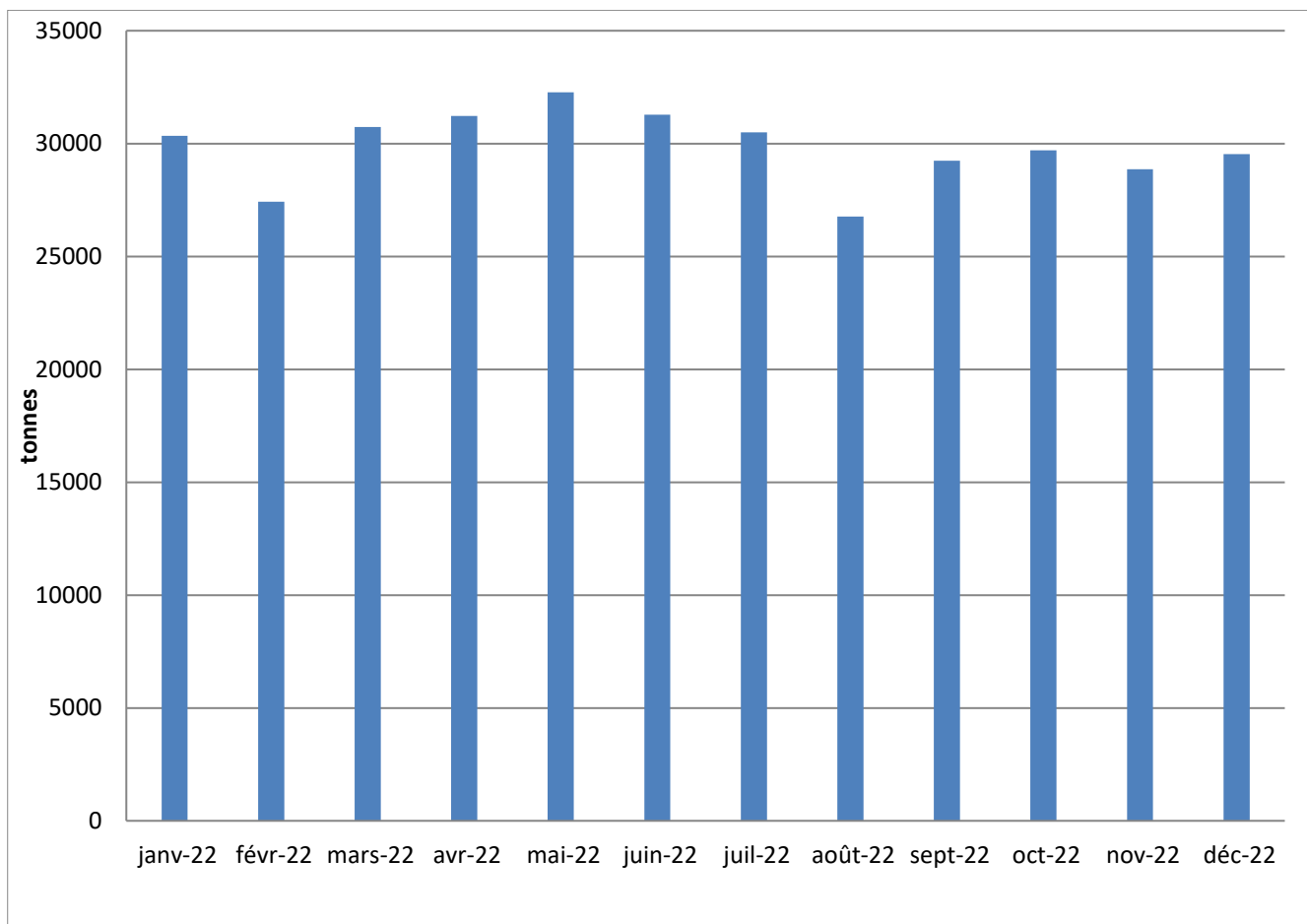


Figure 3 : Tonnages d’ordures ménagères résiduelles réceptionnés (OMr + CS déclassées et refus de tri) au cours de l’année 2022

Les transferts sur l’année 2022 tendent vers la répartition suivante : 89,66 % en direction des **Unités de Valorisation Energétique** (ou UVE) et 10,34 % en direction des **Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux** (ou ISDND).

1,13% est dirigé vers l’exutoire Claye Stock. Ce site permet la mise en balles des ordures ménagères qui sont stockées en attendant d’être transférées pour être incinérées sur les UVE du Sycotom.

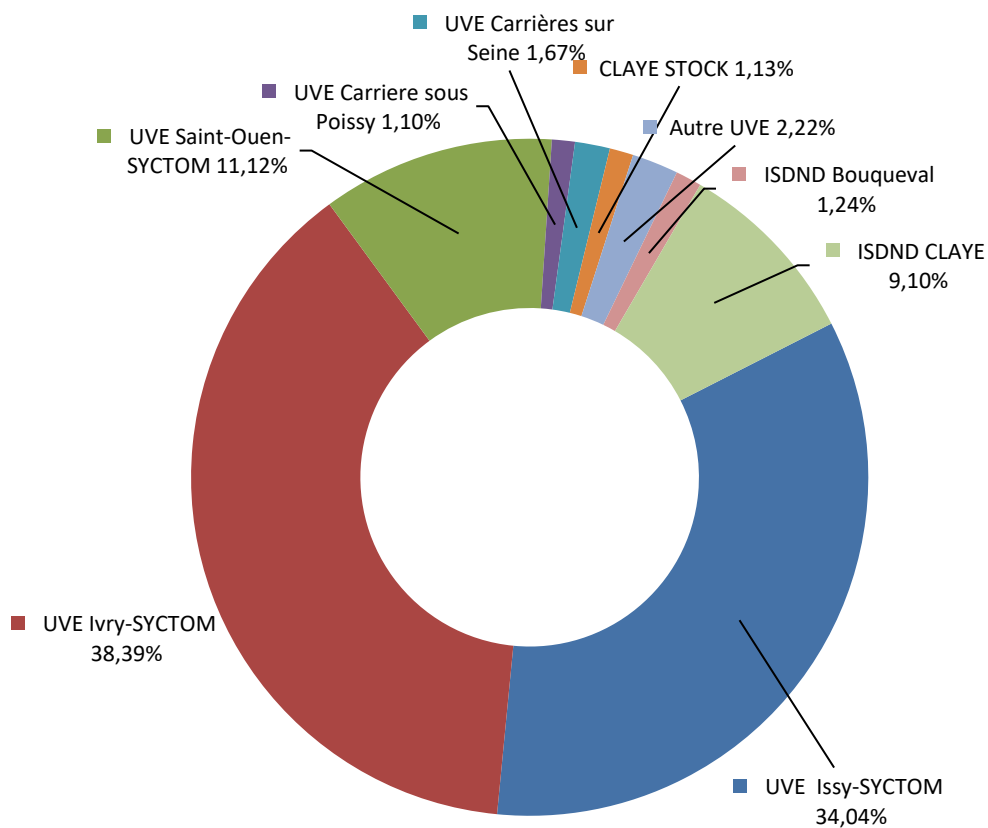


Figure 4 : Répartition des ordures ménagères résiduelles transférées par exutoires

IV.2 Collectes sélectives

Les bassins versants des collectes sélectives sont représentés sur la figure ci-dessous.

COLLECTE SÉLECTIVE Bassins versants

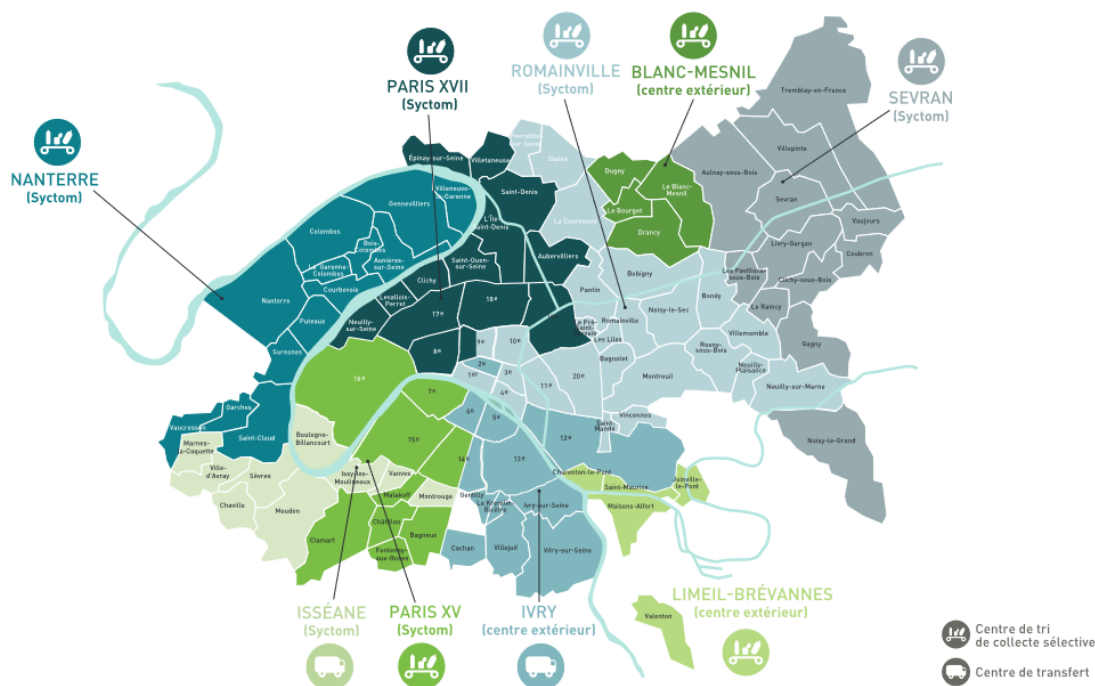


Figure 5 : Bassins versants des Collectes Sélectives

En 2022 le centre de Romainville a reçu 57 829 tonnes de collectes sélectives dont 264 tonnes (0,46%) ont fait l'objet d'un déclassement en ordures ménagères. Une collecte fait l'objet d'un déclassement lorsque sa qualité n'est pas conforme aux attentes pour un traitement sur la ligne de tri (présence importante de sacs d'ordures ménagères, d'objets encombrants, de polluants, etc.).

Il y a eu un dépassement exceptionnel de la capacité de réception annuelle autorisée de collectes sélectives fixée à 55 000 tonnes. Le 24 juillet 2022, le centre de tri Sycotm de Nanterre a subi un incendie nécessitant l'arrêt de l'installation pendant plusieurs mois. Suite à cet incident, les capacités de tri de la collecte sélective ont été fortement contraintes sur le territoire du Sycotm. Le fonctionnement en réseau a permis de redistribuer le déficit de capacité de tri. Les sites du Sycotm ont été mis à contribution et nous avons dû réceptionner davantage de tonnes sur le site de Romainville.

Malgré cet incendie, il y a eu une baisse des apports en 2022 (57 829 tonnes) par rapport à 2021 (59 875 tonnes). Elle est due à des aménagements de bassin versants en 2022 avant l'incendie du centre de tri de Nanterre.

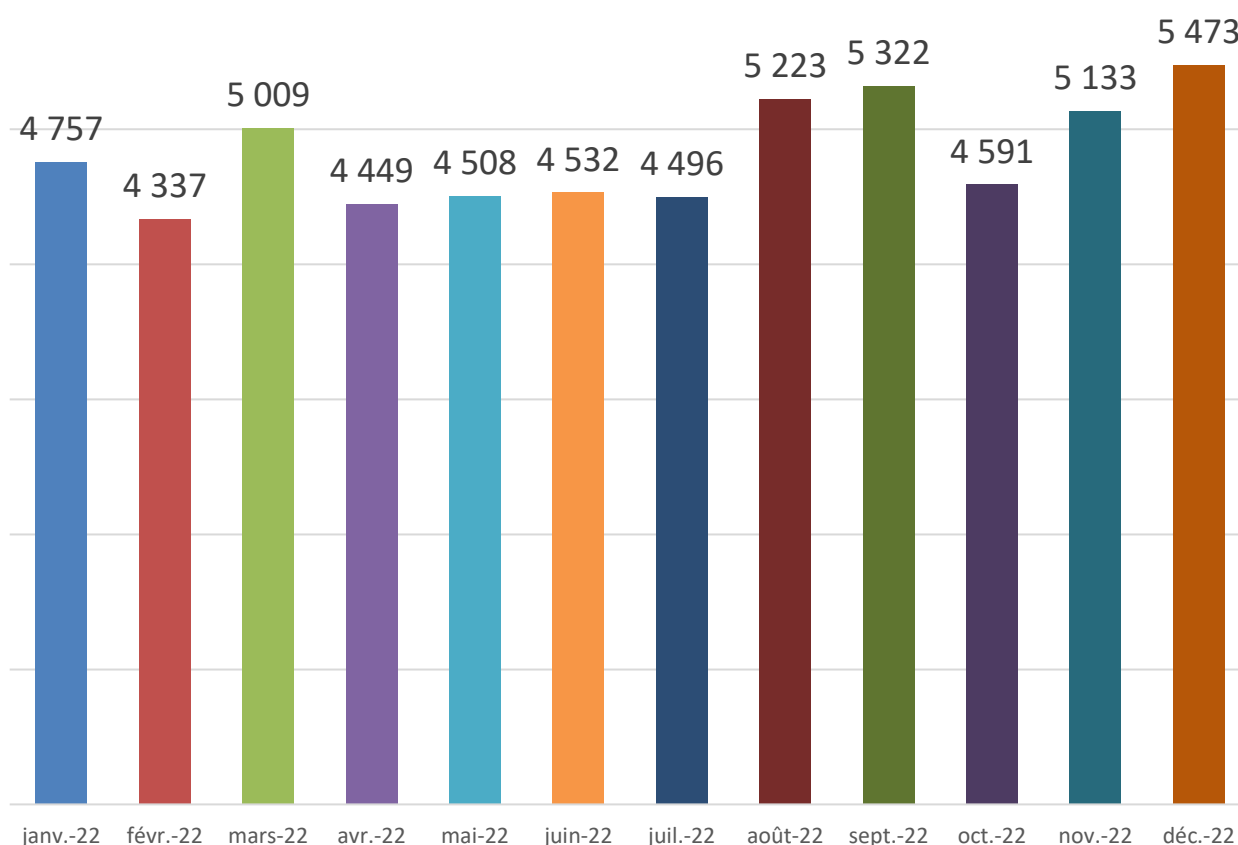


Figure 6 : Tonnages de collectes sélectives réceptionnées en 2022

Sur l'année 2022 les apports conformes ont représenté 57 565 tonnes de collectes sélectives. Les déchets déclassés ont donc représenté 264 tonnes.

Ce sont 42 327 tonnes qui ont été valorisées vers les filières de recyclage. Le tonnage restant (15 238 t) a été envoyé vers le centre de transfert d'ordures ménagères. Ce sont les erreurs de tri des habitants.

Tonnage réceptionné (hors déclassés)	Taux de valorisation moyen des matières triées (hors déclassés)
57 565 tonnes	74%

Tableau 1 : Taux de valorisation matière sur le centre de Romainville en 2022

Dans les collectes sélectives sont triées les matières suivantes :

Matière	Sigle	Description de la matière
Acier	ACIER CS	<ul style="list-style-type: none"> Déchets d'emballages ménagers en acier vides : conserves alimentaires, canettes
Aluminium > 65mm	ALUMINIUM CS	<ul style="list-style-type: none"> Déchets d'emballages ménagers en aluminium vides > 65mm : aérosols, canettes
Aluminium < 65mm	ALUMINIUM CS EXP	<ul style="list-style-type: none"> Déchets d'emballages ménagers en aluminium vides < 65 mm : canettes compressées, papier aluminium, capsules de café. Emballages souples en aluminium : plaquettes de médicaments
Carton Brun	CARTON 1.05	<ul style="list-style-type: none"> Produits d'emballages ménagers en cartons ondulés (exemple : cartons de livraison et emballage dont l'épaisseur a une cannelure ondulée)
Emballages ménagers recyclables	CARTON EMR 5.02	<ul style="list-style-type: none"> Produits d'emballages ménagers en papier-carton non complexés (exemple : cartons d'emballages de yaourts, céréales)
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	DEEE	<ul style="list-style-type: none"> Déchets d'équipements électriques et électroniques
Emballage pour liquide alimentaire	ELA 5.03	<ul style="list-style-type: none"> Produits d'emballages ménagers en papier-carton complexés (exemple : bouteilles multi-couche en carton, plastique, aluminium contenant du jus d'orange ou du lait)
Films plastiques PEBD (*)	FILMS PLASTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Sac en plastique souple Bâches de transport électroménager, de meubles, d'outillages... <ul style="list-style-type: none"> Fardelage (eau, papier toilette, pack ...) Films agricoles usagés Films industriels
Gros de Magasin	GM 1.02	<ul style="list-style-type: none"> Papiers kraft Papiers non acceptables en JRM 1.11 Cartons ne servant pas d'emballage (couverture, document, affichage)
Journaux Revue Magazines	JRM 1.11	<ul style="list-style-type: none"> Journaux Revue Magazines Prospectus publicitaires Catalogues et annuaires <ul style="list-style-type: none"> Ecrits blancs Livres et cahiers débarrassés de leurs couvertures rigides

		<ul style="list-style-type: none"> • Listing d'ordinateur non autocopiant
PE-PP-PS (*)	PEPPPS	<ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles en polyéthylène haute densité (PEHD) (exemple : bouteilles de lait en plastique) • Bouteilles, pots et barquettes en polypropylène (PP) (exemple : pots de crème fraîche) • Pots et barquettes en polystyrène non expansé (PS) (exemple : pots de yaourt, barquettes de sushis)
PET clair (*)	PET CLAIR Q7	<ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles en polyéthylène téréphtalate (PET) clair (bouteilles transparentes et bleutées en plastique contenant de l'eau ou des sodas) <ul style="list-style-type: none"> • Pots et barquettes en PET clair.
PET foncé (*)	PET FONCE Q8	<ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles en polyéthylène téréphtalate (PET) coloré (bouteilles colorées hors bleutées et opaques en plastique contenant de l'eau ou des sodas) <ul style="list-style-type: none"> • Pots et barquettes en PET foncé.
Platinage	PLATINAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets non ménagers en acier
Verre	VERRE TRIE	<ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles et pots en verre

Tableau 2 : Descriptif des matières triées

(*) Matières concernées par l'extension des consignes de tri.

Le flux des matières triées en 2022 est ainsi composé :

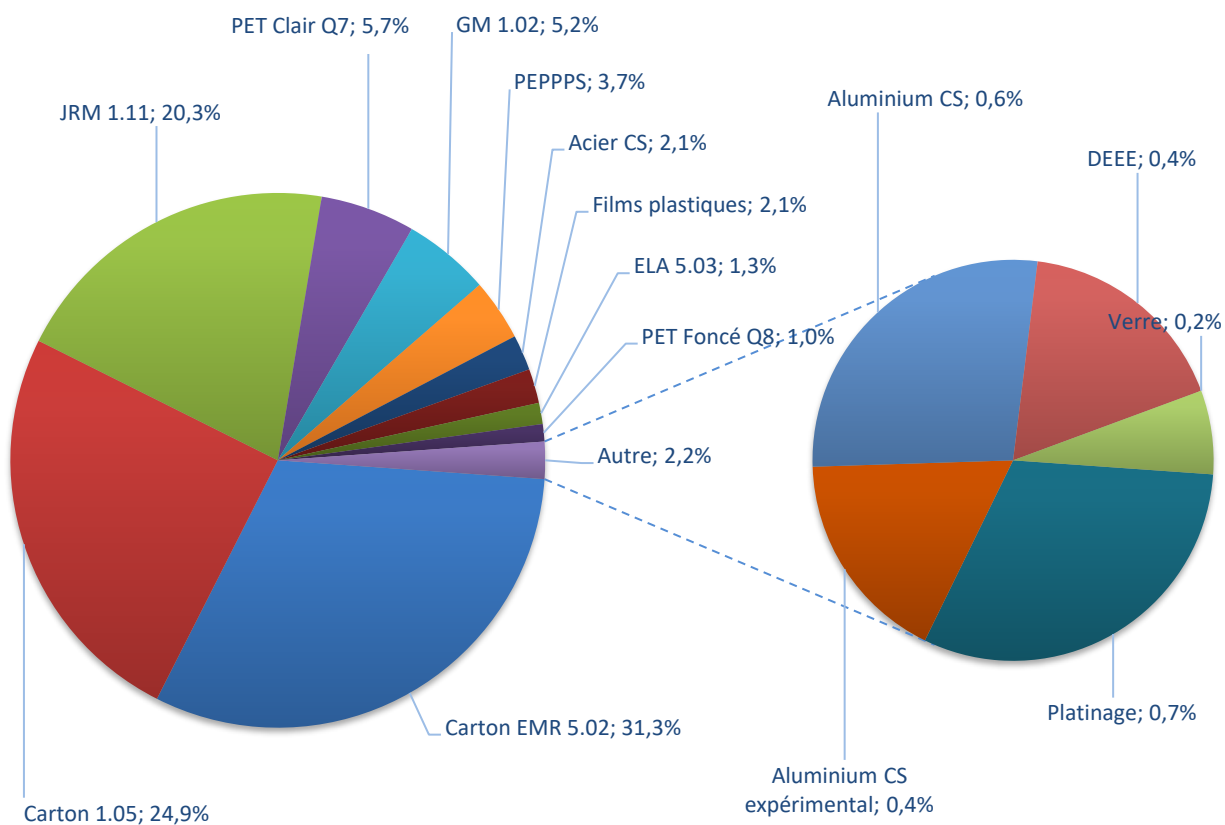


Figure 7 : Pourcentages des matières triées pendant l'année 2022

Parmi les produits triés, il y a plusieurs familles de matières qui sont réparties comme suit :

- Fibreuse : 83,0%
- Plastique : 12,6%
- Métaux : 4,2%
- Verre : 0,2 %

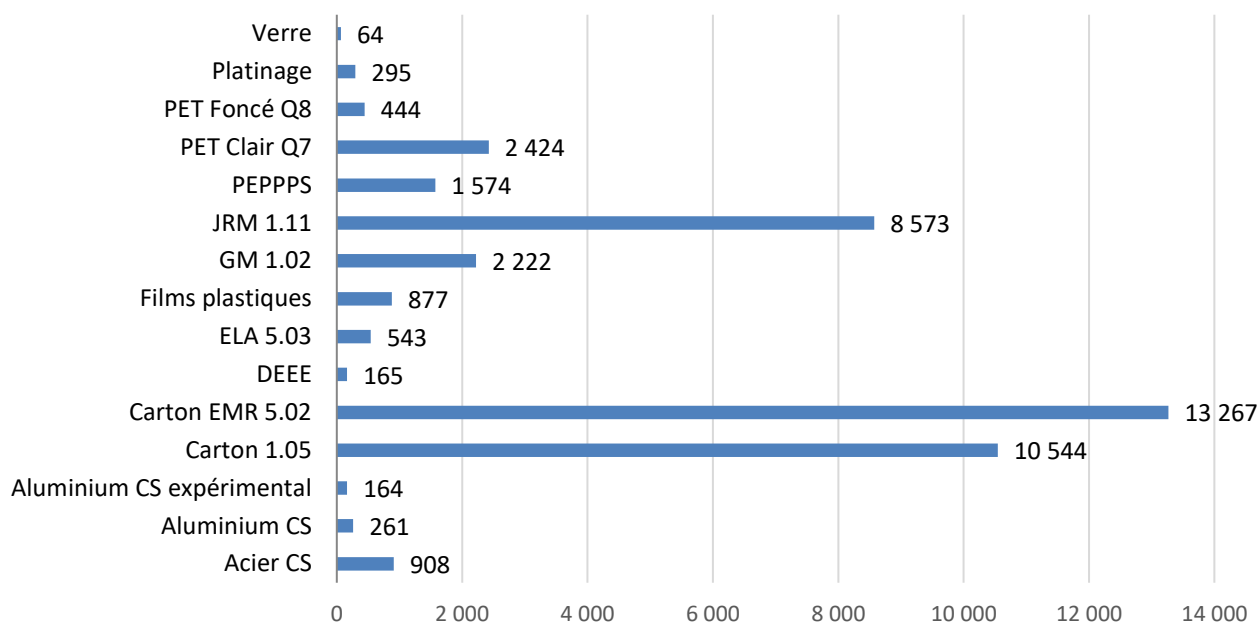


Figure 8 : Tonnages des produits triés pour l'année 2022

Produit trié issu de la chaîne de tri	Nom de la filière de reprise (département)
ACIER CS	ARCELOR (59)
ALUMINIUM CS	AFFIMET-REGEAL (60)
ALUMINIUM CS EXP	SUEZ (Allemagne)
CARTON 1.05	SUEZ (02, 10, 26, 33, 62, 72, 76, 87)
CARTON EMR 5.02	
DEEE	ECOLOGIC (95)
ELA 5.03	REVIPAC (88, 27)
FILMS PLASTIQUES	SUEZ (51)
GM 1.02	PAPREC (10, 02, Espagne)
JRM 1.11	NORSKE SKOG (88)
PEPPPS	PAPREC (71, Allemagne)
PET CLAIR Q7	SUEZ (78, 64, 68)
PET FONCE Q8	
PLATINAGE	DERICHEBOURG (93)
VERRE TRIE	VERRALLIA (02, 42)

Tableau 3 : Filières de reprise des produits triés en 2022

IV.3 Déchèterie

Sur l'année 2022, la déchèterie a réceptionné 4399 Tonnes. Ces apports se composent principalement de tout-venant et de gravats.

49,51 % des apports enregistrés à la déchèterie correspondent au tout-venant et 33,63 % aux gravats.

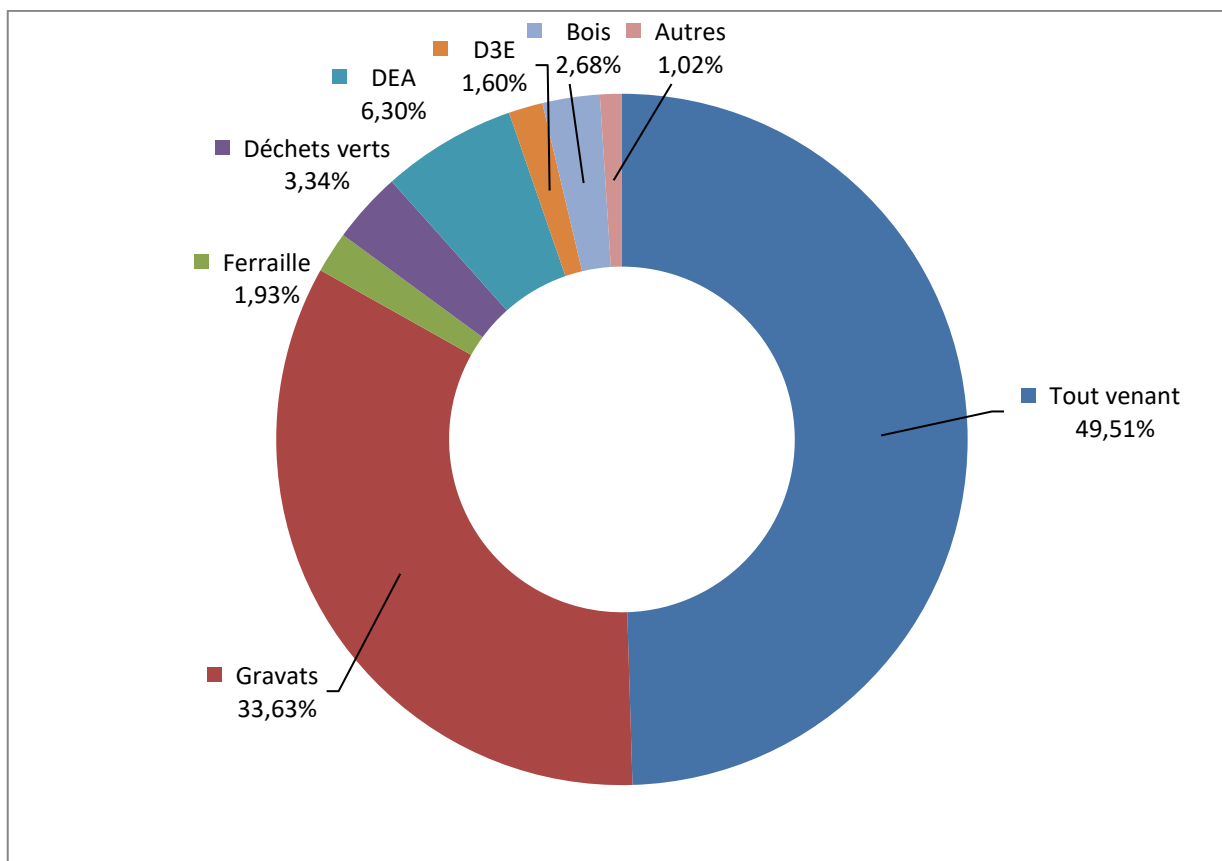


Figure 9 : Répartition des apports par matière à la déchèterie

Le tout-venant est envoyé au centre de tri d'objets encombrants de REP Bouqueval. Les gravats sont transférés dans une installation de déchets inertes à Claye-Souilly.

Les DEA sont envoyés sur un site pour réemploi ou démantèlement à la SEMARDEL à Vert-le-Grand. La ferraille est récupérée par Derichebourg à Gennevilliers. Pour ce qui est du bois, il est transféré sur une plateforme spécifique à Claye-Souilly où il va notamment subir une opération de broyage en vue de sa réutilisation.

Les DEEE sont récupérés par Ecologic qui se charge de la répartition sur les usines de recyclage. Les déchets verts sont envoyés en compostage à Bouqueval (Veolia) en vue d'une valorisation matière et énergétique.

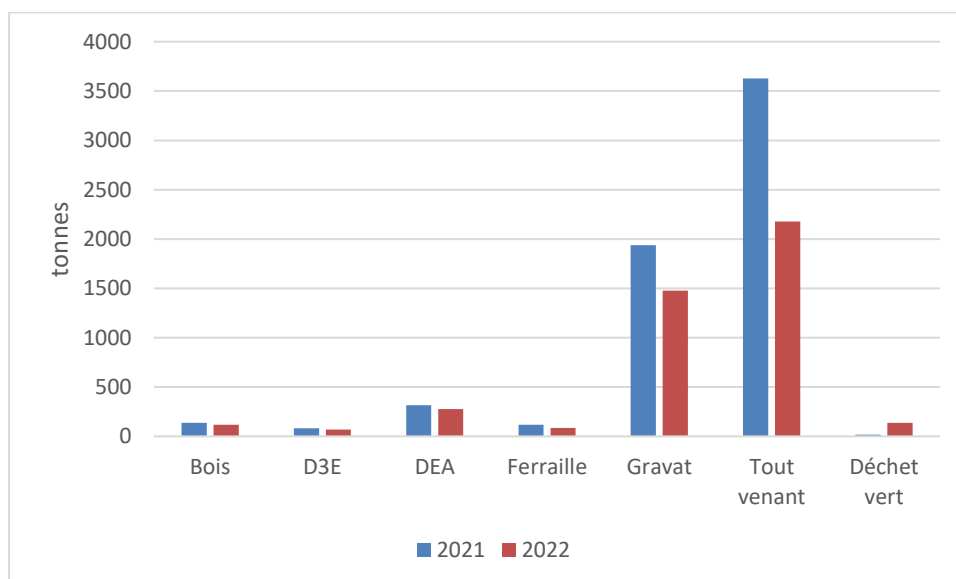


Figure 10 : Comparatif des tonnages des déchets réceptionnés a la déchèterie entre 2021 et 2022

Type de déchet	Nom de la filière de reprise	Quantité 2022 en tonnes
Gravats	REP Claye Souilly (77)	1478,21
Bois	REP Gennevilliers (92)	117,74
Tout Venant	REP Bouqueval (77)	2176,41
DEA	ECOMOBILIER (77)	276,76
Ferraille	DERICHEBOURG (92)	84,72
D3E	ECOLOGIC (95)	70,25
Batteries	SARP INDUSTRIE (78)	4,05
Huiles minérales	SEVIA (92)	3,01
Déchets verts	REP Bouqueval (77)	146,74
Déchets Diffus Spécifiques	SARP INDUSTRIE (78)	33,25
Verre	Est ensemble	0,3
Textiles	LE RELAIS (93)	3,6
Huiles alimentaires	QUATRA (59)	0,39
Néons et ampoules	RECYLUM (92)	0,26

Tableau 4 : Tonnage des déchets réceptionnés à la déchèterie et leurs filières de reprise en 2022

Ce tableau est un récapitulatif des quantités réceptionnées en 2022 sur la déchèterie et des filières de reprise associées.

IV.4 Résultats des analyses d'eaux résiduelles du site

En 2022, il n'y a pas eu d'analyse des eaux résiduelles due à la défaillance d'un prestataire. Pour compenser il y aura 2 analyses en 2023.

IV.5 Déclenchement du portique de radioactivité

Le portique de détection de radioactivité est positionné sur le pont d'entrée principal pour les collectes CS et OM en entrée de site.

Au cours de l'année 2022 il y a eu 36 déclenchements du portique de détection de radioactivité (cf. annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité).

La grande majorité de ces alertes concernait des déchets de types mouchoir ou couche contenus dans les bennes de collectes des ordures ménagères. Les radioéléments étaient à durée de vie courte.

L'ensemble des déclenchements du portique de radioactivité entraîne la mise en œuvre d'une procédure spécifique de contrôle qui amène à l'isolement du camion benne contenant le déchet. La recherche du déchet est effectuée par une société spécialisée, ONET, qui va l'isoler et le mettre dans un fût hermétique dans le cas d'un déchet à durée de vie courte. Ce fût est ensuite disposé dans un bungalow fermé à clef et situé au sein d'un périmètre de sécurité afin de permettre la décroissance du radioélément. Une fois le déchet devenu inoffensif celui-ci est mis en fosse. En cas de détection d'un déchet à durée de vie longue, l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) se charge de le récupérer et de le stocker sur ses sites.

IV.6 Consommations du site

Consommation électrique

Ce poste correspond essentiellement au fonctionnement des équipements de process (chaîne de tri, presse à balles), à l'éclairage et au chauffage du centre.

La consommation d'électricité a été de 4 108 387 KWh en 2022 (4 570 738 KWh en 2021).

La baisse de la consommation d'électricité entre 2021 et 2022 d'environ 10% s'explique par une baisse du temps de production à hauteur également de 10%.

Consommation de GNR (Gazole Non Routier)

Le GNR est exclusivement utilisé pour le fonctionnement des engins d'exploitation (chargeurs à godet, pelle à grappins, chargeurs à chenilles).

La consommation de fioul a été de 186 m³ en 2022 (225 m³ en 2021).

La baisse de la consommation de GNR en 2022 par rapport à 2021 est due à la baisse du tonnage d'OMR réceptionné impliquant une moindre sollicitation des engins.

Consommation d'eau

Les principaux postes de consommation sont notamment l'entretien du centre et des engins.

La consommation d'eau s'est élevée à 2 888 m³ en 2022 (3 109 m³ en 2021).

La consommation d'eau est en diminution. Ceci est lié à la diminution du nombre de départs de feu en fosse en 2022 par rapport à 2021.

Type d'énergie consommée	2021	2022	Comparatif
Electricité (KWh)	4 570 738	4 108 387	-10,1%
GNR (m ³)	225	186	-17,33%
Eau (m ³)	3 109	2 888	-7,11%%

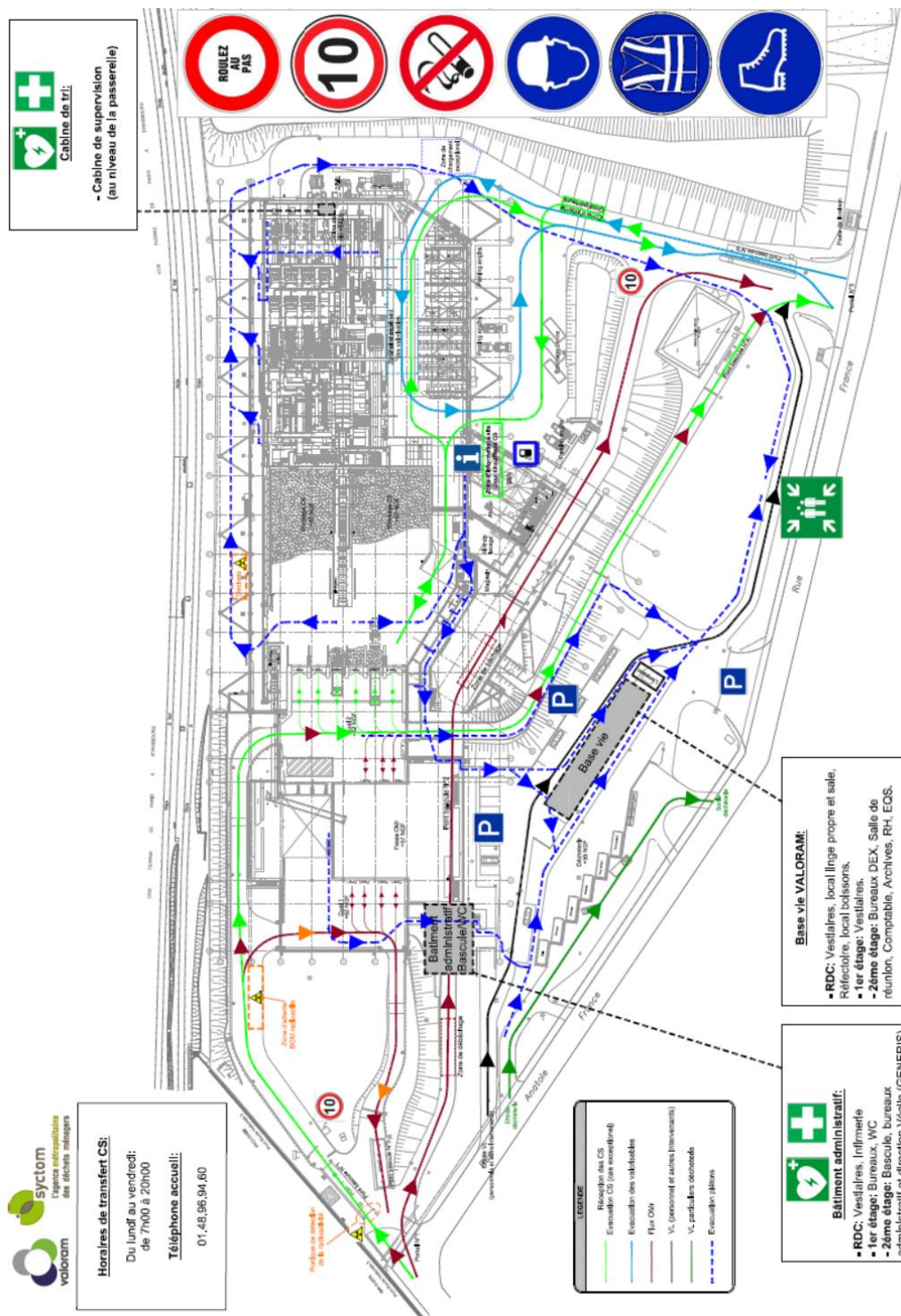
Tableau 5 :Comparatif des consommations énergétiques du centre de 2021 à 2022

IV.7 Incidents d'exploitation

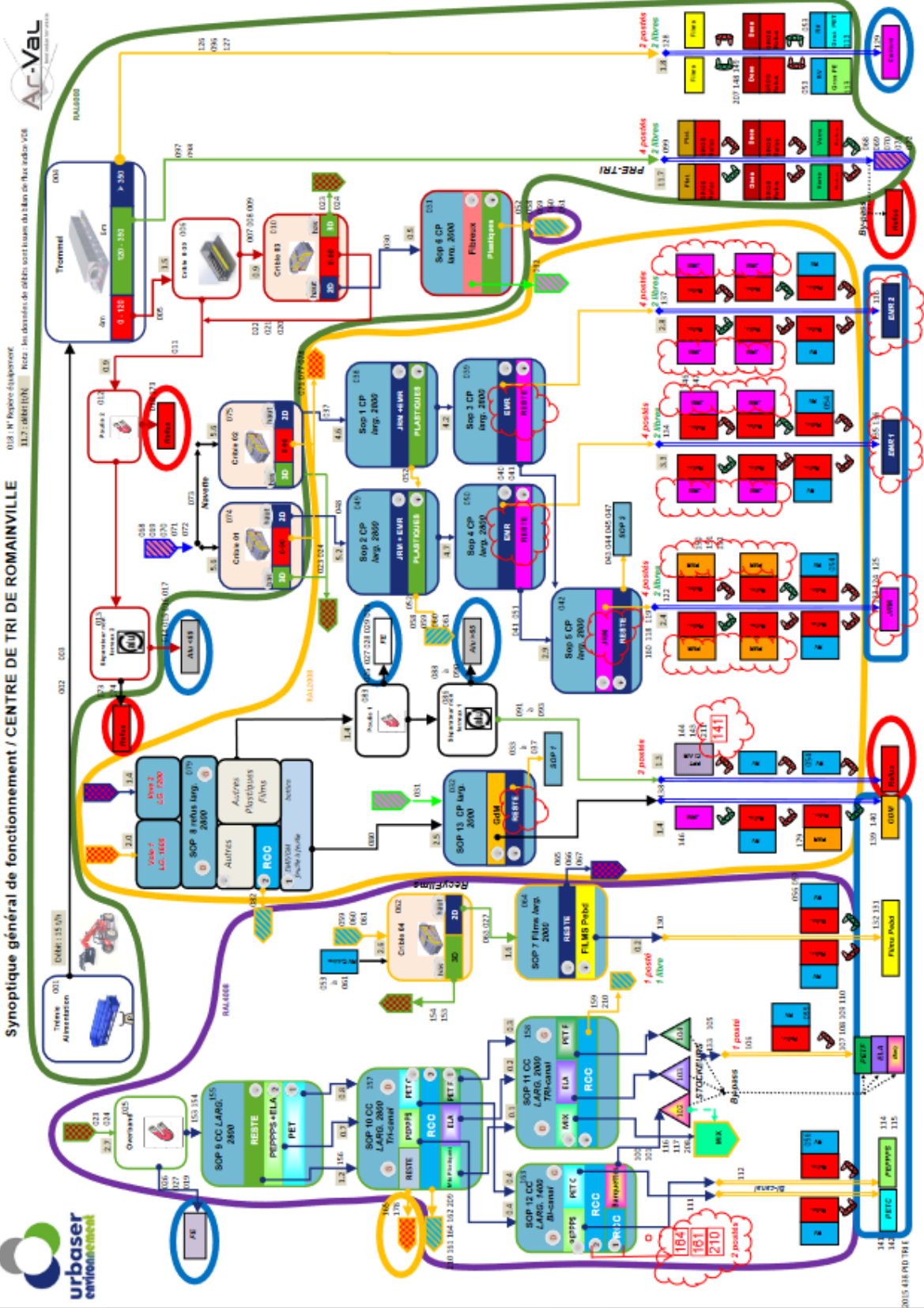
En 2022, il n'y a pas eu d'incidents d'exploitation notable.

V. ANNEXES

V.1 Annexe 1 : Plan du centre de Romainville



V.2 Annexe 2 : Synoptique de la chaîne de tri



V.3 Annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité en 2022

DATE	COLLECTIVITE	COLLECTEUR
4/1/2022	EST-ENSEMBLE	SEPUR
4/1/2022	EST-ENSEMBLE	SEPUR
31/1/2022	PARIS-REG-ROM-COL	PARIS-STPP-20
10/2/2022	DRANCY	NICOLLIN
16/2/2022	EST ENSEMBLE	SEPUR NEUILLY SUR MARNE
22/2/2022	PARIS-STPP-20	PARIS-REG-ROM-COL
24/3/2022	SEAPFA	VEOLIA SEVRAN
28/3/2022	PARIS-STPP-11	PARIS-VEP-PLA-COL-19
1/4/2022	EST ENSEMBLE	SUEZ PANTIN
2/4/2022	CAAB	NICOLLIN BOURGET
9/4/2022	CAAB	NICOLLIN BOURGET
12/4/2022	NEUILLY-PLAISAN	SEPUR NEUILLY SUR MARNE
2/5/2022	PARIS-STPP-09	PARIS-REG-ROM-COL
13/5/2022	GAGNY	SEPUR NEUILLY SUR MARNE
21/5/2022	EST ENSEMBLE	SEPUR PAVILLON
3/06/2022	EST ENSEMBLE	SUEZ PANTIN
8/6/2022	GAGNY	SEPUR NEUILLY SUR MARNE
11/6/2022	CAAB	NICOLLIN BOURGET
22/6/2022	EST ENSEMBLE	SEPUR PAVILLON
24/6/2022	EST ENSEMBLE	SEPUR PAVILLON
27/6/2022	EST ENSEMBLE	SEPUR PAVILLON
29/6/2022	EST ENSEMBLE	SEPUR PAVILLON
1/7/2022	EST ENSEMBLE	SEPUR PAVILLON
4/7/2022	EST ENSEMBLE	SEPUR PAVILLON
6/7/2022	EST ENSEMBLE	SEPUR PAVILLON
8/7/2022	EST ENSEMBLE	SEPUR PAVILLON
11/7/2022	NEUILLY SUR MARNE	SEPUR NEUILLY SUR MARNE
12/7/2022	PARIS-STPP-19	PARIS-VEP-PLA-COL-19
21/7/2022	PARIS-STPP-19	PARIS-VEP-PLA-COL-19
30/8/2022	PARIS-STPP-20	PARIS-REG-ROM-COL
16/9/2022	PARIS-STPP-20	PARIS-VEP-PLA-COL-19
28/10/2022	PARIS-STPP-20	DERICHEBOURG LA COURNEUVE
10/11/2022	EST ENSEMBLE	SUEZ PANTIN
11/11/2022	EST ENSEMBLE	SUEZ PANTIN
30/11/2022	VINCENNES	NICOLLIN CHAMPIGNY
26/11/2022	PARIS-STPP-19	PARIS-URB-VIT-COL-22

29/11/2022	VINCENNES	NICOLLIN CHAMPIGNY
3/12/2022	PARIS-STPP-20	PARIS-REG-ROM-COL
19/12/2022	PARIS-STPP-19	PARIS-URB-VIT-COL-22

VI. LEXIQUE

ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

BAES : Bloc autonome d'éclairage de sécurité

Collecte sélective : collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines)

CS : collecte sélective

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DDAE: Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

DDS: Déchets Diffus Spéciaux - les DDS correspondent, entre autres, aux huiles minérales, aux batteries, aux piles, aux peintures, aux néons/ampoules, aux acides, aux solvants et aux produits phytosanitaires.

DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

ELA : Emballages des Liquides Alimentaires

EMR : Emballage Ménager Recyclable

FMA : Fond Mouvant Alternatif

GM : Gros de Magasin

GNR : Gazole Non Routier

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux, Revues, Magazines

Objets Encombrants : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (meubles, ferrailles, gravats, ...)

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PCNC : Papiers Cartons Non Complexés

PE : polyéthylène

PEbd : polyéthylène basse densité

PEHD : PolyEthylène Haute Densité, matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages comme les flacons de produits ménagers

PEM : Petit Électroménager

PET : (Poly Ethylène Téréphtalate), matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses)

PETc : Poly Ethylène Téréphtalate clair

PETf : Poly Ethylène Téréphtalate foncé

PP : Polypropylène

PS : Polystyrène

QSE : Qualité, Sécurité, Environnement

RIA : Robinet Incendie Armé

SOP : séparateur optique

SSI: Système de Sécurité Incendie

UVE : Unité de Valorisation Energétique